

Journée de divertissement au parc d'attractions



le samedi 2 juin 2018

Cette sortie est réservée aux fonctionnaires et agents de la fonction publique d'État exerçant en Grand-Est, actifs (titulaires ou contractuels) et retraités, à leur conjoint-e, à leur(s) enfant(s) mineur(s) et à leur(s) enfant(s) étudiant(s) à charge.

Pour télécharger le bulletin d'inscription : www.srias-grandest.fr / Loisirs, culture / Sorties familiales

LE PARC :



Parc d'attractions familial de 6 hectares situé au coeur de la forêt vosgienne, Fraispertuis vous propose une **trentaine d'activités** pour **petits et grands**, sur le thème du Far West.

Nouveautés :

Golden Driller

Défiiez la gravité sous un angle nouveau ...

La tour du Golden Driller, haute de 66 mètres attend les plus téméraires d'entre vous pour expérimenter une chute libre vertigineuse à la vitesse de 90 km/h.

Qui osera relever le défi ?

Application smartphone

Fraispertuis vous propose de découvrir le parc sous un jour nouveau. Cette application est un outil pratique pour vous repérer dans le parc ou organiser votre journée au far west vosgien.



Retrouvez plus d'informations sur
www.fraispertuis-city.fr

TARIF :

La participation demandée est fixée à :

- 7,50 € par enfant de moins de 6 ans (repas, entrée gratuite)
- 16 € par enfant entre 6 ans et 11 ans (repas et entrée)
- 18 € à partir de 12 ans (repas et entrée)

Ce prix comprend :

- la billetterie pour l'accès libre au parc Fraispertuis (un ticket par personne)
- l'accès aux spectacles et animations
- la restauration (un ticket Euroluck d'une valeur de 15 € sera remis à chaque participant. Il vous permettra de vous restaurer tout au long de la journée. Modalités sur place)

Aucun transport n'est prévu pour cette action.

En cas de désistement à compter du 12 mai, il ne sera procédé à aucun remboursement.

INSCRIPTIONS :

**Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 13 avril 2018 inclus,
sur le site www.srias-grandest.fr uniquement.**

Rubrique loisirs culture, sorties culturelles et familiales, Fraispertuis (rafraîchir si besoin la page avec la touche F5).

Les personnes retenues seront avisées par courrier électronique. Pour valider votre inscription définitive, il conviendra d'envoyer **avant le 7 mai** votre chèque libellé à l'ordre de « Fraispertuis », une enveloppe timbrée (pour l'envoi de vos billets), ainsi que les documents justifiant les renseignements complétés lors de l'inscription (avis d'impôt 2017 sur les revenus 2016, justificatif d'appartenance ministérielle -fiche de salaire ou carte professionnelle-, attestation sur l'honneur de non-participation à une autre action).

Les inscriptions incomplètes ou mal renseignées ne seront pas prises en compte.

Les billets seront envoyés par courrier entre le 15 et le 19 mai

CRITÈRES DE SÉLECTION :

Le nombre de participants est limité à 600. Si le nombre de demandes est supérieur au nombre de billets, les critères de sélection appliqués seront :

- 1) Inscription complète dans les délais
- 2) Priorité aux primo-participants à une action familiale organisée par la SRIAS (2017 et 2018)
- 3) Répartition départementale et ministérielle
- 4) Quotient familial

Nous vous rappelons qu'il n'est pas possible de participer qu'une fois tous les deux ans à une action « sorties familiales - loisirs ». Vous trouverez le programme 2018 sur le site. Une attestation sur l'honneur de non participation à une autre action vous sera demandée si votre dossier est retenu.